

Termes de Référence

TITRE :	Consultant pour l'évaluation de la participation des communautés locales aux processus de prise de décision et de mise en œuvre de la CITES et de la CDB
LIEU :	Antananarivo, Madagascar
SUPERVISEUR :	Coordinatrice du projet VfD

CONTEXTE ORGANISATIONNEL

TRAFFIC est l'une des principales organisations non-gouvernementales travaillant au niveau mondial sur le commerce d'espèces sauvages dans le contexte à la fois de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

TRAFFIC est une organisation caritative et une société à responsabilité limitée enregistrée au Royaume-Uni. Le siège social de TRAFFIC, basé à Cambridge au Royaume-Uni, assure les fonctions de direction au niveau mondial, de programmation, de coordination interrégionale, et de gestion. Le travail de TRAFFIC au niveau local est mis en œuvre par des bureaux de programme fonctionnant sous le patronage de l'organisation caritative britannique, lesquels mettent en œuvre des activités dans un ou plusieurs pays où TRAFFIC vise à contribuer à la réalisation des résultats prioritaires du programme. TRAFFIC travaille en alliance stratégique avec l'UICN et le WWF sur les questions liées au commerce des espèces sauvages.

CONTEXTE DU POSTE

Dans le cadre du projet Voices for Diversity (VfD) financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA), TRAFFIC est à la recherche d'un consultant pour mener une évaluation du cadre législatif et politique ainsi que les pratiques existantes sur la participation des communautés locales aux processus de prise de décision et de mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à Madagascar.

Le programme VfD, a comme principal but d'instaurer une politique de conservation de biodiversité plus inclusive et adaptée aux niveaux local, national, régional et international tout en améliorant la durabilité environnementale et la réduction de la pauvreté.

En effet, les recherches montrent que lorsque les droits des communautés locales sont reconnus et que leur leadership est respecté, les taux de déforestation et de perte de biodiversité diminuent et les services écosystémiques s'améliorent. Ceci est valable dans le domaine d'utilisation durable des espèces sauvages, l'expérience montre que la participation active des communautés locales aux processus décisionnels et aux chaînes de valeur favorise la gestion durable des espèces sauvages sur le long terme .

Il existe des raisons à la fois morales et pragmatiques pour considérer les priorités et les perspectives de la population locale dans la prise de décision concernant la gouvernance et la gestion des espèces sauvages.

Non seulement les communautés locales sont des gardiens efficaces qui ont des amples connaissances sur la situation des espèces sauvages qui les entourent mais ils ont également des droits de participer à la prise de décision sur les questions qui affectent leurs moyens de subsistance. Ces droits sont prévus par le droit international de l'environnement et par les droits de l'homme.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des communautés locales, adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007, appelle les États à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des personnes concernées avant d'adopter des mesures législatives ou administratives qui les affecteraient. Les politiques de conservation et de gestion de la faune et de la flore sauvages, y compris celles qui s'appliquent à la CITES, font partie des types de mesures ou de décisions qui peuvent profondément affecter les communautés locales, compte tenu de leurs liens étroits avec les ressources forestières et marines.

Dans ce contexte, TRAFFIC est à la recherche d'un(e) consultant(e) pour mener une évaluation de la participation des communautés locales dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre de la CITES et de la CDB. Cette participation sera évaluée à plusieurs niveaux, depuis la protection juridique des droits des communautés au niveau national; la participation des communautés à la chaîne de production et de valeur des espèces inscrites à la CITES et celle des espèces protégées au niveau national; la consultation avec les communautés sur les projets d'inscription à la CITES, sur les avis de commerce non préjudiciable; leur implication dans la préparation des positions nationales sur les principaux sujets de la Conférence des Parties de la CITES et de la CDB et la participation des communautés aux réunions et conférences au niveau international.

TRAFFIC

OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a pour objectif d'apprécier le niveau de participation des communautés locales dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre de la CITES et de la CDB, d'identifier les bonnes pratiques existantes, mais aussi les lacunes et les contraintes qui auraient pu miner la participation effective des communautés locales, de fournir des recommandations aux instances décisionnelles afin de promouvoir la participation des communautés aux processus de prise de décision et mise en œuvre de la CITES et de la CDB.

Les missions du consultant consisteront à :

1. Collecter, analyser les textes réglementaires, législatifs et administratifs existants sur la protection des espèces de faune et de flore sauvages, des droits communautaires et leur participation dans les processus de prise de décision sur la biodiversité en général et sur la mise en œuvre de la CITES et CDB en particulier.
2. Cartographier les acteurs et les initiatives visant à promouvoir la participation des communautés locales dans les processus de prise de décision et mise en œuvre de la CITES et CDB.
3. Identifier et analyser les contraintes ayant entravé la participation des communautés locales dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre de la CITES et CDB
4. Etablir un rapport d'évaluation mettant en exergue les principales recommandations spécifiques pour chaque catégorie d'acteur afin d'offrir plus d'espace aux communautés sur les scènes de prise de décision pour la mise en œuvre de la CITES et du CDB.
5. Organiser une réunion technique avec les parties prenantes pour partager les principales conclusions et recommandations de l'évaluation et, éventuellement, concevoir une feuille de route pour mettre à jour les cadres législatifs et politiques existants afin de renforcer et élargir la participation des communautés locales aux processus de prise de décision et de mise en œuvre de la CITES et de la CDB.

DUREE DU CONTRAT

La mission de consultance proposée par TRAFFIC nécessite un engagement à temps partiel, compatible avec l'exercice d'autres responsabilités professionnelles à temps partiel. Le contrat débutera idéalement le 01^{er} avril 2023 et prendra fin le 31 juillet 2023, date à laquelle les principales recommandations devront avoir été partagées avec les principaux décideurs politiques.

REMUNERATION

Le consultant recevra un premier paiement à la hauteur de 25% de la rémunération totale à la signature du contrat, un deuxième paiement à la hauteur de 25% à la réception du rapport d'analyse des textes réglementaires, législatifs et administratifs. Le solde, y compris les sommes liées aux déplacements éventuels, sera réglé à la date d'échéance du contrat sur présentation des justificatifs et après réception et évaluation de la conformité des livrables. Les déplacements hors d'Antananarivo seront pris en charge.

LIVRABLES

Au cours du contrat, le consultant devra remettre :

- Mi-avril :
 - Un plan de travail et calendrier détaillé, y compris la liste des entités et personnes clés à interviewer.
 - Une ébauche de questionnaire dédié à chaque catégorie d'acteurs
- A la fin du mois de mai :
 - Une ébauche de la compilation et l'analyse des cadres législatifs et politiques visant à promouvoir les droits des communautés locales et leur participation dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre de la CITES et CDB.
- A la fin du mois de juin :
 - Une ébauche du rapport d'évaluation intégrant : i) l'analyse des cadres législatifs, politiques sur les droits et la participation des communautés locales dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre de la CITES et CDB, ii) les résultats des enquêtes auprès des décideurs politiques, experts techniques, et communautés locales, iii) les principales recommandations afin

TRAFFIC

de promouvoir et renforcer l'implication des communautés et dans les processus de prise de décision sur la CITES et CDB.

- A la fin du mois de juillet
 - Une fiche résumée reprenant les principales conclusions et recommandations résultant de l'évaluation
 - Rapport d'évaluation mis à jour à la suite de l'atelier de restitution des principales conclusions et recommandations de l'évaluation.

PROFIL RECHERCHE

- Diplôme universitaire de second cycle (master) en droit de l'environnement, géographie, foresterie et domaine connexe.
- Expérience confirmée en matière de formulation et d'évaluation des politiques publiques axées sur la conservation de la biodiversité.
- Connaissance approfondie des lois, réglementations et politiques à Madagascar, en matière de protection de l'environnement en général et sur la CITES et CDB en particulier.
- Bonne connaissance des accords et déclarations internationaux et des législations nationales sur les droits de l'homme, les droits des communautés et leur participation aux processus décisionnels.
- Très bonne connaissance des enjeux de la conservation de la biodiversité et les droits des communautés locales et familier avec les méthodes de l'approche participative.
- Excellent niveau de français (parlé et écrit) et de malgache (parlé et écrit). La maîtrise de l'anglais sera considérée comme un atout.
- Excellentes compétences rédactionnelles. Capacité à rédiger dans un style clair, concis, rigoureux et objectif, sans émettre d'avis personnels et sans faire de fautes d'orthographe ni de grammaire.
- Bonnes compétences informatiques (utilisation de Microsoft Word, Powerpoint).
- Disponibilité pour effectuer des déplacements éventuels à l'intérieur de Madagascar.

Merci de noter que TRAFFIC n'est pas en mesure de recruter des fonctionnaires ou employés de la fonction publique dans le cadre des contrats de consultance. En revanche, les candidats retraités, en disponibilité, en congé sabbatique, ou ayant cessé leurs activités au sein de la fonction publique sont invités à postuler.

SUPERVISION

Le consultant travaillera sous la supervision de la Coordinatrice du projet VfD.

ENVOI DES CANDIDATURES

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer un CV détaillé, une lettre de motivation (en français), une offre technique et une offre financière (incluant honoraires, frais de mission, transports, etc.), en veillant à indiquer un numéro de téléphone, une photo et 3 références professionnelles.

Les candidatures devront être envoyées par mail à cynthia.ratsimbazafy@traffic.org avec en objet : « TRAFFIC – Consultant pour l'évaluation de la participation des communautés locales aux processus de prise de décision et mise en œuvre de la CITES et CDB ».

Date limite d'envoi des candidatures : **19 mars 2023 à minuit** (heure de Genève). Les dossiers qui ne respectent pas les conditions d'envoi seront rejetés.

* Le consultant devra s'assurer au préalable qu'il ou elle est en mesure d'honorer au titre de cette mission toutes ses obligations fiscales ainsi que le paiement de cotisations sociales en vertu des lois en vigueur à Madagascar.